

Province de Québec
Municipalité du Canton de Roxton

À une session extraordinaire du conseil de la Municipalité du Canton de Roxton, tenue le 27 septembre 2011 à 18 h 30 au lieu ordinaire de séances, conformément aux dispositions du Code municipal de la Province de Québec.

À laquelle étaient présents :

Le maire : M. Stéphane Beauregard
Les conseillers : M. Marc Bachand
M. Conrad Daviau
M. François Légaré
M. Bernard Bédard
M. Stéphane Beauchemin

Était absente : Mme Diane Ferland

Denyse Viens, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, était également présente.

Tous formant quorum sous la présidence du maire.

ORDRE DU JOUR

1. Avis de motion – Règlement de tarification pour le paiement des dépenses reliées au traitement des eaux usées du Camping de l'Île inc.
2. Frais de services professionnels pour une contre-expertise de l'étude réalisée pour le projet de raccordement du Camping de l'Île

1 **AVIS DE MOTION – Règlement de tarification pour le paiement des dépenses reliées au traitement des eaux usées du Camping de l'Île**

Avis de motion est par les présentes donné par M. Stéphane Beauchemin, conseiller qu'à une prochaine séance ultérieure un règlement décrétant la tarification pour le paiement des dépenses reliées au traitement des eaux usées du Camping de l'Île sera présenté pour fin d'adoption

122-09-2011

2 **Frais de services professionnels pour une contre-expertise de l'étude réalisée pour le projet du raccordement du Camping de l'Île**

CONSIDÉRANT QUE suite à la demande du Camping de l'île concernant le projet de raccordement du Camping de l'Île, le Village de Roxton Falls demande à ce que l'étude réalisée par la Firme Poly-Tech soit soumise à la contre-expertise de la firme d'ingénieurs conseils de la municipalité, soit les Services EXP inc.;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de service de la firme EXP inc. reçue par courriel datée du 8 septembre 2011 mentionne des honoraires de l'ordre de 2 000 \$. Que ce mandat comprendrait l'analyse d'un rapport, les démarches ainsi qu'une rencontre;

PAR CONSÉQUENT,
il est proposé par M. Conrad Daviau
appuyé par M. François Légaré
et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité est d'accord à payer les frais relatifs à la contre-expertise qui sera réalisée par Les Services EXP inc. pour le projet de raccordement du Camping de l'Île pour un montant maximum de 2 000 \$. Que toute somme excédentaire devra être approuvée par les membres du conseil.

Adoptée

123-09-2011

Levée de l'assemblée

Il est proposé par M. François Légaré
appuyé par M. Bernard Bédard
et résolu à l'unanimité des conseillers que l'assemblée soit levée à 18 h 40

Adoptée

Stéphane Beauregard
Maire

Denyse Viens
Directrice générale et
secrétaire-trésorière par intérim

Je, Stéphane Beauregard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.
